

20 jan 2023 -09:16

Appartient à [Conseil des ministres du 20 janvier 2023](#)

IBPT : autorisation réseaux locaux hertziens privés à large bande

Sur proposition de la ministre des Télécommunications Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à autoriser les réseaux locaux privés à utiliser la technologie 4G ou 5G.

Le projet permet à l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) d'autoriser des réseaux locaux privés utilisant les technologies 4G ou 5G, dans la bande de fréquences 3800-4200 MHz.

Voici ce que l'arrêté prévoit pour les réseaux concernés :

- la manière dont les fréquences à utiliser seront déterminées
- les redevances à payer
- la manière dont les réseaux seront contrôlés
- la manière dont les autorisations seront octroyées et les circonstances dans lesquelles celles-ci pourront éventuellement être suspendues ou retirées

Par ailleurs, afin de permettre l'attribution d'un code de réseau mobile aux titulaires d'une autorisation pour les réseaux locaux hertziens privés à large bande et l'utilisation commune, un certain nombre de modifications sont apportées à l'arrêté royal relatif à la gestion de l'espace de numérotation national et à l'attribution et au retrait des droits d'utilisation de numéros.

Le projet sera transmis pour avis au Comité interministériel des télécommunications et de la radiodiffusion et la télévision, au Comité de concertation et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole (NL)
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be